



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire, Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE, Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, MEERPOEL, DELANNOY, HEIREMANS, Adjoints Mesdames AJDADA, CLOMBE, WALLEZ, MARTINS DE SOUSA DE ALMEIDA, VERKAMPT, WAGNON

Messieurs COTTENYE, DELVA, DELECOURT, DELEBECQUE,
Messieurs DELEVOYE, RUMAS,

Excusés : Monsieur BESSA qui donne pouvoir à Mme HAUTEFEUILLE
Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Monsieur S MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY
Madame LEVEUGLE qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS

Absente : Madame BENSIHMED

En introduction de ce conseil, je pense que vous serez tous d'accord pour rendre hommage à nos amis belges et aux victimes provoquées par des terroristes . Je vous propose donc de respecter une minute de silence

Je tiens à vous préciser, que Mme LEVEUGLE n'est pas là ce soir, retenue par des rendez-vous antérieurs, mais elle a accepté de remplacer Madame SCHEERS qui a quitté la région pour raisons familiales. Madame LEVEUGLE nous rejoindra dès le prochain conseil municipal. Bienvenue à elle, même en son absence.

Approbation du compte rendu du conseil du 17/12/2015

M DELEVOYE : j'attends toujours copie du courrier que vous avez dû envoyer à la police concernant votre intervention pour la sécurité. Il y avait trois pages dans le dernier compte rendu. Vous deviez m'informer

M LE MAIRE : j'ai eu plusieurs échanges avec la police Pas de problème, je vais le faire

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M RUMAS : Mme LEVEUGLE n'ayant pas été investie au conseil, peut-elle donner un pouvoir ?

M LE MAIRE : elle a été investie en début de séance. Les formalités légales ont été effectuées. MME LEVEUGLE est présente parmi nous par l'intermédiaire de son pouvoir.

M LE MAIRE : vous avez découvert sur votre table à côté des arrêtés pris en vertu de la délégation de pouvoirs une délibération que je souhaite passer en urgence en appui de ce que l'on a pu discuter en toutes commissions concernant la fermeture de classes. Cette délibération reprend notre argumentaire que l'on enverra au DASEN. S'il y a un effet positif, car à ce jour le DASEN n' a pas encore répondu aux Maires d'EURALYS qui ont demandé un rendez-vous.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 1 : PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Considérant que le comptable ne peut recouvrer les créances suivantes d'un montant de 368,06 euros

EXERCICE 2013

Restauration scolaire	Titre 465	74,09 euros
-----------------------	-----------	-------------

EXERCICE 2014

Médiathèque	Titre 123	16,05 euros
Restauration scolaire	Titre 216	40,90 euros
Restauration scolaire	Titre 265	19,11 euros
Halte garderie	Titre 450	18,00 euros

EXERCICE 2015

Restauration scolaire	Titre 116	9,62 euros
Restauration scolaire	Titre 510	112,50 euros
Restauration scolaire	Titre 521	5,34 euros
Restauration scolaire	Titre 646	72,45 euros

DECIDE

- D'admettre en non valeur la somme de 368,06 euros
- Les crédits seront prévus au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

M LE MAIRE : cela reste anonyme et en aucun cas nous ne pourrions indiquer les noms des personnes concernées

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 2 : MERCREDIS RECREATIFS – PIQUE NIQUE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2015 précisant les nouvelles modalités d'inscription et de paiement aux mercredis récréatifs, et prévoyant que l'inscription aux pique-niques « est obligatoire pour les enfants à la journée et pour les enfants des écoles publiques »

DECIDE de modifier le tableau en annexe 1 à savoir qu'il est donné la possibilité aux enfants scolarisés le mercredi matin de ne pas prendre le repas le midi auquel cas ils arriveront au centre à 13 h 30,

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 3 : MARCHE – FETES FORAINES – DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 17 juin 2015 fixant le tarif général des droits de place perçus par l'entreprise GERAUD, titulaire du contrat de délégation signé le 02/12/2011,

Vu la nécessité de procéder à une actualisation tarifaire,

DECIDE de fixer comme suit à compter du 1^{er} avril 2016 les tarifs des droits de place et redevances

DROITS DE PLACE MARCHE DE VILLE

Sur allée principale, transversale ou de passage pour une profondeur maximum de 2 m

Commerçants abonnés, le mètre linéaire de façade	1.25 € HT
Commerçants non abonnés, le mètre linéaire de façade	1.62 € HT

REDEVANCES D'ANIMATION ET DE PUBLICITE

Par commerçant abonné ou non et par séance	1.40 € HT
--	-----------

DROITS DE PLACE FETES FORAINES

Le mètre carré par jour d'occupation	0.38 € HT
Avec un minimum de perception de	3.79 € HT

<u>MINIMUM DE REGLEMENT PAR CHEQUE</u>	61.91 € HT
--	------------

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 4 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets.

Ce rapport a été adopté en conseil métropolitain du 16/10/2015.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : la version complète et la version allégée sont à votre disposition auprès de Mme BONVARLET

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 5 : TRANSFERT DE COMPETENCE - COURS D'EAU ET CANAUX DOMANIAUX

Vu la loi n°99-586 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale modifiée par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 15 C 1463 du 18 décembre 2015 votée par le conseil de la métropole européenne de Lille décidant la prise de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE le transfert de la compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux » à la Métropole Européenne de Lille,

DECLARE que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,

APPROUVE dans les mêmes termes la délibération n° 15 C 1463 votée par le conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015, et annexée à la présente délibération.

- élaboration et mise en œuvre d'un schéma territorial de mutualisation,

M LE MAIRE : cette délibération sera prise en parallèle de celle de la MEL.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 6 : MEL : COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire remet au Conseil Municipal une copie du rapport d'activités et du compte administratif 2014 de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 7 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Nord en date du 10 novembre 2015 approuvant le lancement d'un contrat de groupe d'assurance statutaire

Aux termes de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de donner mandat au Centre de Gestion du nord pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire

M CORNILLE : Actuellement, nous avons contrat d'assurance statutaire avec un prestataire. Par cette délibération, on demande au centre de gestion de faire une mise en concurrence globale avec différentes communes. Lorsque la procédure sera terminée, on verra si la nouvelle offre est plus intéressante que celle que l'on a actuellement. On verra ensuite si on y adhère et si on dénonce le contrat actuel

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 8 : RESTAURATION SCOLAIRE : PENALITE POUR PAIEMENT HORS DELAI

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2015 instaurant une pénalité de 0.30 € par repas pour les règlements effectués en dehors de la période de prépaiement,

Considérant que lorsque les périodes de prépaiement ne sont pas respectées, il s'en suit des problèmes pour la commande des repas et parfois des repas en nombre insuffisant pour les élèves,

Considérant la nécessité de garantir l'accès de tous les enfants au service des repas dans de bonnes conditions

DECIDE

De facturer à compter du 6 juillet 2016 une pénalité de 0.50 € par repas pour tous les règlements de restauration hors aînés effectués en dehors de la période de prépaiement.

M RUMAS : notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. En effet, les éléments que vous avez portés à notre connaissance lors de la toutes commissions ne nous ont pas paru suffisants et donc : du bien fondé d'une telle augmentation soudaine.

Pour pouvoir se prononcer objectivement, il aurait dû y avoir des éléments clairs et non approximatifs. Il aurait été utile de réunir la commission Ecoles/restauration pour en faire le point, chercher les solutions possibles, or ce n'est pas le cas.

Vous avez décidé qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les réunions thématiques vu le peu d'élus qui y participent : c'est votre point de vue, pas le nôtre ! pour notre groupe, une réflexion plus approfondie du problème est primordiale, les pénalités pour paiement hors délais ne sont pas la solution miracle

MME HAUTEFEUILLE : concernant le prépaiement, les parents inscrivent leurs enfants à des périodes données afin d'être plus juste avec DUPONT Restauration au niveau des repas. Un nouveau mode d'inscription par mail a été également créé et pour les enfants qui ne peuvent pas venir. Mais, il y a encore des parents qui laissent leurs enfants le midi à la cantine sans avoir prévenu et payé. Il faut bien nourrir ces enfants. Des courriers de rappel ont déjà été faits à ces parents. De plus, au niveau du prépaiement, il y a beaucoup de possibilité de paiement : chèque, espèces, carte bleue, prélèvement bancaire

M LE MAIRE : cette délibération ne vaut que le temps que la suivante la modifie. Je t'encourage Valérie à programmer une commission écoles où nous réaborderons le sujet et nous serons très attentifs aux solutions que vous pourriez nous proposer

Sachez pour votre information d'élus que le sujet a été abordé en conseil d'école et que même les parents qui sont dans la légalité réclament des démarches car ils n'apprécient pas que leurs enfants soient parfois pénalisés et se retrouvent en surnombre à cause des parents qui n'ont pas inscrit leurs enfants

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 abstentions

DELIBERATION NR 9 : CA DU CCAS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 22/04/2014 par laquelle Mesdames Annie DELTOUR, Cathy LEFEBVRE, Thérèse WALLEZ, Amandine SCHEERS, Stéphanie SINNAEVE ont été élues membres du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu la démission de Madame SCHEERS à la date du 29/02/2016 et la nécessité de pouvoir en son remplacement,

Après élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel est élue en remplacement de Madame Amandine SCHEERS

Madame Chantal LEVEUGLE

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M RUMAS demande si Mme LEVEUGLE sera Conseillère Déléguée comme Mme SCHEERS
M LE MAIRE : aujourd'hui, je n'ai rien dit de tel

M LE MAIRE : ci-dessous vous avez plusieurs délibérations sollicitant des demandes de subvention pour le Château Dalle et le Complexe Sportif. Pour certaines demandes, les dossiers ont été faits pour d'autres les dossiers sont en cours. Cela prouve le travail qui est en cours pour essayer de trouver de l'argent, ce qui est rare par les temps actuels. Pour chaque demande de subvention, il faut une délibération

DELIBERATION NR 10 : PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant des activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Par délibération cadre n°15 C 0324 du 19 juin 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a décidé le principe d'un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs en vue de soutenir financièrement les communes et les syndicats intercommunaux par voie de fonds de concours, dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Par délibération n°15 C 1397 du 18 décembre 2015, la MEL a adopté le règlement du fonds de concours et la convention type pour son versement

Le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif de la Victoire déposé à la MEL peut s'inscrire dans le cadre du plan de soutien précité.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à

- Solliciter le soutien financier de la MEL,
- Signer la convention avec la MEL définissant les conditions de versement du fonds de concours en investissement pour le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif de la Victoire et tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 11 : DEMANDE DE SUBVENTIOIN DETR : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement (cf plan de financement en annexe).

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet, une Dotation d'Equipement des Territoires

Communaux (DETR) pour les travaux d'accessibilité, mise aux normes de sécurité, rénovation thermique et travaux liés à la transition écologique des constructions publiques.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 12 : DEMANDE DE SUBVENTION CNDS : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement.

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) pour les travaux d'accessibilité.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 13 : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement.

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional) pour les travaux de rénovation thermique et travaux liés à la transition écologique des constructions publiques.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 14 : DEMANDE DE SUBVENTION CAF : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de l'appel à projets intitulé « Fonds publics et territoires 2016 »

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 15 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux relatifs à la gestion de l'eau

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 16 : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour les travaux de rénovation thermique et travaux liés à la transition écologique des constructions publiques.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPL : TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA VICTOIRE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement.

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FIPL (Fonds D'Investissement Public Local) pour les travaux de rénovation et d'extension du complexe sportif de la Victoire, les travaux d'accessibilité, et les travaux de rénovation thermique et travaux liés à la transition écologique des constructions publiques.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 18 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE : TRAVAUX DE REHABILITATION DU CHATEAU DALLE

La Commune envisage de réaliser des travaux de réhabilitation du Château Dalle tels que repris dans la notice explicative jointe.

Ces travaux financés par autofinancement ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Communaux).

Il vous est demandé

- de solliciter une subvention de 5000 euros au titre de la réserve parlementaire
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M LE MAIRE : la demande de subvention au titre de la DETR avait été formulée l'année dernière. Elle n'avait pas été retenue. On l'a renouvelé cette année en priorité n°1. Les 5000 euros sont une promesse tacite de notre député MP DAUBRESSE

DELIBERATION NR 19 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FFF : TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul pôle sportif.

Cette opération financée par emprunts et autofinancement nécessite de solliciter la Fédération Française de Football (FFF) afin d'obtenir une subvention pour la réfection du terrain synthétique.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la FFF pour les travaux précités.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 20 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION : TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul pôle sportif.

Cette opération financée par emprunts et autofinancement nécessite de solliciter Monsieur le Président du Conseil Régional afin d'obtenir une subvention pour la réfection du terrain synthétique.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux précités.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 21 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : TRAVAUX DE REFECTION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Dans le cadre de sa politique d'aménagement urbain, la commune de WERVICQ SUD a pris la décision de rénover et d'étendre son complexe sportif de la Victoire en regroupant les activités disséminées dans la Ville en un seul Pôle sportif.

Cette opération est financée par emprunts, subventions et autofinancement.

Au titre des demandes de subvention à instruire, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour les travaux d'accessibilité, mise aux normes de sécurité, rénovation thermique et travaux liés à la transition écologique des constructions publiques et les travaux de réfection du terrain synthétique.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 22 : COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la délibération du 27 novembre 2014 déterminant la composition des commissions municipales,

Vu la démission de Madame SCHEERS et l'arrivée d'une nouvelle élue Madame LEVEUGLE au sein de la liste « Vivre Wervicq »

Il convient que le Conseil Municipal désigne à nouveau les membres qui siègeront au sein des différentes commissions municipales,

Après en avoir délibéré et après vote au scrutin secret, le Conseil Municipal décide d'adopter la création des **commissions** annexées à la présente délibération.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 23 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (HORS SPORTIVES)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu la commission « subventions » du 9 mars 2016

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2016, les subventions ci-après qui seront versées sur arrêté du Maire

JARDINS OUVRIERS	150 euros	CHORALE STE CECILE	600 euros
HIER WERVICQ	450 euros	EGLISE ET PATRIMOINE	400 euros
Chambre des Métiers	500 euros	GENEALOGIE ARCHIVES	150 euros
UCAW	250 euros	AD LIBITUM	80 euros
Vallée de la Lys détente Escapade	50 euros	J VAN D'HELLE	11500 euros
INTER ACTIONS	350 euros	AFN	1000 euros
CLCV WERVICQ	300 euros	APE Ecoles Publiques	350 euros
Ecole des Consommateurs	600 euros	APEL Ecole St Joseph	350 euros
DON DU SANG	100 euros	APE CES COMINES	180 euros
PROTECTION CIVILE	1200 euros	Prévention Routière	90 euros
CIDFF	80 euros		
RESTOS DU CŒUR	80 euros		
BONHEUR DES ENFANTS	300 euros		
DANSE ATTITUDE	2400 euros		
FIL ET LA GUINDE	400 euros		
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	150 euros		

Subvention exceptionnelle J Van d'Helle vu l'organisation du spectacle du 8 mai 2016 : 1500 euros

Subvention exceptionnelle Europ Muzik vu l'organisation du concert spectacle du 18/6 : 150 euros

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour pour toutes les associations sauf

HIER WERVICQ, J VAN D'HELLE (subvention exceptionnelle + subvention de 11 500 euros) APE, GENEALOGIES et ARCHIVES WERVICQUOISES, CHORALE : dont le vote est

Vivre Wervicq : 22 voix pour – 1 ne prend pas part au vote

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 24 : SUBVENTION MISSION LOCALE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

DECIDE d'octroyer à la mission Locale au titre de l'année 2016 un premier acompte de 3400 euros.
Cet acompte sera versé au cours du premier semestre 2016.

Le solde sera versé au deuxième semestre 2016 après réception des documents officiels.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 25 : PARTICIPATIONS EURALYS/MAISON DE L'EMPLOI

EURALYS, syndicat intercommunal, créé par arrêté préfectoral le 28 décembre 1999 et dont la commune de WERVICQ SUD est membre a pour missions essentielles la cohésion et le développement du territoire, d'une part et la mutualisation des moyens d'autre part.

Outre la compétence syndicale obligatoire (projet de territoire), la commune de WERVICQ SUD adhère aux compétences optionnelles suivantes : emploi et insertion (Maison de l'Emploi Lys Tourcoing), gestion du CLIC, gestion du relais enfance (relais assistantes maternelles)

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016, il est proposé au conseil municipal de verser un premier acompte sur les contributions 2016 Euralys au cours du premier semestre comme suit :

Contribution générale :	4000 euros
Contribution Maison de l'Emploi, PLIE :	6000 euros
Contribution au CLIC	1250 euros
Contribution au Relais Enfance	3000 euros

Le solde sera payé au cours du 2^{ème} semestre après réception des documents officiels et de la délibération d'EURALYS.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 26 : NOUVELLES ACTIVITES POLE JEUNES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu les délibérations du 17/12/2014 et du 26/03/2015 fixant les tarifs des activités du Pôle Jeunes
Vu les nouvelles activités qui seront proposées aux adolescents,

DECIDE

- que les tarifs votés précédemment demeurent inchangés pour l'année 2016
- d'appliquer les tarifs joints à la présente délibération pour les nouvelles activités à compter du 1^{er} avril 2016

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M HEIREMANS : nous avons pris la décision de ne pas faire sortir les ados en dehors de la France pendant les vacances, et, ceci suite aux attentats

M DELEVOYE : pour la même activité, nous avons deux tarifs, l'un à 8 euros l'autre à 7 euros pourquoi ?

M HEIREMANS : quand on a 24 adolescents, on est dans une sortie en intercommunalité avec un bus et quand on a 14 adolescents, on prend la camionnette du Pôle Jeunes

DELIBERATION NR 27 : STAGES D'ARTS PLASTIQUES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

DECIDE

- D'organiser deux stages d'arts plastiques durant les vacances d'été. Un stage adultes les 6 et 7 juillet 2016 de 18 h à 21 h
Un stage enfants les 11 et 12 juillet 2016 de 13 h 30 à 17 h 30 et le 13 juillet 2016 de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Un effectif minimum de 8 stagiaires est exigé pour chaque stage. Si cet effectif n'est pas atteint le stage sera annulé.

- Que la participation à ces stages sera définie comme suit
Prix adultes : 45 euros les 2 jours (55 euros pour les non wervicquois)
Prix enfants : 55 euros les 3 jours (65 euros pour les non wervicquois).

Les inscriptions à ces stages se feront par prépaiement avant le 20 juin 2016.

M MEERPOEL : cette demande a été formulée par les élèves des classes d'arts plastiques. Les 4 cours d'arts plastiques sont pleins. L'idée est d'organiser un stage mais que la mairie ne mette pas d'argent dans ce stage, les frais du stage (hors fluide et amortissement bâtiments) est couvert par la participation des familles. La demande vient des élèves

M DELEVOYE : les enfants inscrits aux ACM ne pourront aller à ce stage

M MEERPOEL : c'est un choix. La participation maximum est de 12 élèves par stage

M DELEVOYE : il est dommage d'en parler ce soir et qu'il n'y ait pas de réunion de commission. On peut planifier les actions sur 5/6 mois et les prévoir aux commissions

M MEERPOEL : on peut en discuter lors de la prochaine commission culture et discuter d'une véritable programmation culturelle

M RUMAS : on s'abstiendra de voter. L'idée est intéressante, mais, vous n'avez pas prévu la possibilité d'inscription pour les enfants bénéficiant de chèques loisirs

M LE MAIRE : je reviens sur la discussion de votre collègue « les enfants aux ACM en sont exclus ». Non ils ne sont pas exclus. Ce sont eux qui choisissent. Ils vont aux arts plastiques ou aux ACM. On ne peut pas laisser une palette complète de choix à tout le monde...Je réinsiste sur ce qu'a dit Sébastien faire une commission culture rien que pour évoquer ce stage alors qu'il y a eu une « toutes commissions » qui peut ouvrir la discussion, je pense que cela suffit pour ce type de délibération. Si on attend un cycle de délibérations pour passer en commission, on retarde la décision, on ne va pas avancer très vite. Surtout ce type de délibération n'est pas un choix politique fondamental et n'engage pas énormément la commune

Vivre Wervicq : 23 voix pour – Présents pour l'Avenir 3 abstentions

DELIBERATION NR 28 : SUBVENTION CHALLENGE RAID

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu le Challenge Raid qui sera organisé en intercommunalité durant le week-end de la Pentecôte avec les villes de BONDUES, BOUSBECQUE, RONCQ, LINSELLES et WERVICQ SUD

DECIDE

- De verser à l'ALJ de LINSELLES qui prend en charge l'organisation de cette manifestation une subvention de 1850 euros.

Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M HEIREMANS : cette subvention est en baisse de 20 euros par rapport à l'année dernière

DELIBERATION NR 29 : CONCOURS MUSICAL : FETE DE LA MUSIQUE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu le concours musical organisé chaque année par la Médiathèque Municipale dans le cadre de la Fête de la Musique,

DECIDE d'attribuer aux trois premiers gagnants de chaque catégorie les lots suivants :

1^{er} prix un bon d'achat de 20 euros chez le disquaire la boîte DEFER

2^{ème} prix un bon d'achat de 15 euros chez le disquaire la boîte DEFER

3^{ème} prix un bon d'achat de 10 euros chez le disquaire la boîte DEFER

Vivre Wervicq : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 30 : TARIFS ACM ETE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la « toutes commissions » du 22 mars 2016

Vu le Code des Collectivités Territoriales

DECIDE d'ouvrir des ACM (accueils collectifs de mineurs) durant le mois de juillet et la deuxième quinzaine du mois d'août, ainsi que pendant les petites vacances scolaires.

DECIDE que la participation des familles pour les ACM sera définie selon le tableau joint à la présente délibération.

Il est possible de payer par chèques loisirs CAF ou par chèques vacances.

En cas de non présentation du quotient familial CAF ou des éléments permettant de le calculer, la tranche maximale sera appliquée.

Les inscriptions normales se dérouleront selon les périodes de prépaiement définies.

En cas d'inscription après les périodes de prépaiement, une pénalité de 5% sera appliquée.

En cas d'inscription lors des premiers jours du centre, une pénalité de 10% sera appliquée.

Les enfants ukrainiens accueillis dans des domiciles wervicquois durant les vacances d'été bénéficieront de la gratuité de l'accueil aux ACM d'été, mais ils ne pourront participer aux mini camps que sous réserve de la prise d'un arrêté du Maire.

Dans le cas d'enfants accueillis suivant toute procédure de type UTPAS, DASS.. ceux-ci seront inscrits suivant le barème quotient familial de la famille accueillante et suivant la procédure habituelle.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

M HEIREMANS : dorénavant, les tarifs petites vacances et grandes vacances sont à la journée pour permettre plus de visibilité aux familles, et, car l'année scolaire se termine ce jour un mardi. On ne pouvait facturer une semaine la première semaine de juillet alors qu'il n'y a que 3 jours

DELIBERATION NR 31 : COMPTE ADMINISTRATIF

Madame AJDADA quitte le conseil et donne son pouvoir à Monsieur CORNILLE

Monsieur CORNILLE visionne les tableaux présentés à la « toutes commissions » ;
Recettes de fonctionnement par secteur analytique : 4 482 426 et un résultat de fonctionnement reporté de 784 607 euros soit un total de 5 267 032 euros
Dépenses de fonctionnement : 3 814 544 euros et une dotation aux amortissements de 241 057 euros soit un total de 4 055 600,96 euros
Recettes d'investissement : 3 328 862,28 euros avec un solde d'exécution d'investissement de l'année dernière de 840 583,66 euros soit un total de 3 475 033,82 euros
Dépenses d'investissement : 694 412,12 euros et un reste à réaliser de 3 807 078, 37 euros soit un résultat de – 332 044,55 euros
Les résultats définitifs sont
DEPENSES : 3 807 078,37 euros
RECETTES : 4 686 465, 29 euros
Soit un résultat excédentaire de 879 386,92 euros

Vivre Wervicq : 22 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

Madame DELTOUR félicite Monsieur le Maire au nom du Conseil Municipal pour la bonne gestion de la Commune. Le vote à l'unanimité du compte administratif et du budget supplémentaire en est la reconnaissance.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce vote de confiance. Il rappelle le travail d'équipe effectué par les adjoints et adresse également ses remerciements aux agents pour le travail effectué.

DELIBERATION NR 32 : COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

_ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

_ Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :
.....Néant.....

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 33 : AFFECTATION DU RESULTAT

- Vu l'instruction M14

- Vu les Budgets de l'exercice 2015 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2015

DECIDE

- l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2015

Dépenses	694 412.12 €	Recettes	3 328 862.28 €
----------	--------------	----------	----------------

Résultat : + 2 634 450.16 €

Reports de dépenses	3 807 078.37 €	Reports de recettes	0.00 €
---------------------	----------------	---------------------	--------

Nouveau Résultat : - 1 172 628.21 €
--

Résultat antérieur cumulé : + 840 583.66 €

Résultat cumulé : - 332 044.55 €

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Dépenses	4 055 600.96 €	Recettes	4 482 425.84 €
----------	----------------	----------	----------------

Résultat : + 426 824.88 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

Résultat 2015 : + 426 824.88 €

Résultat antérieur : + 784 606.59 €

Résultat à affecter : + 1 211 431.47 €

Affectation par ordre de priorité :

- couverture du déficit d'investissement
Compte 1068 : 332 044.55 €
- Résultat de fonctionnement reporté
Compte 002 : 879 386.92 €

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus sont repris budgétairement dans la délibération modificative du budget supplémentaire de l'année 2

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 34 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

On retrouve le résultat du compte administratif en recette de fonctionnement reporté et des recettes complémentaire ce qui fait un total en fonctionnement de 875 086,92 euros tant en recettes qu'en dépenses

Pour l'investissement la section est à 4 745 548,47 euros tant en dépenses qu'en recettes

M RUMAS : nous garderons la même attitude que nous avons eu pour le budget primitif donc nous voterons le budget supplémentaire. Juste une question un peu plus technique, lors du budget primitif on avait voté une subvention pour l'Orée du Bois de 14 3000 euros. On se retrouve ici avec un budget de 190 000 euros. Je n'ai pas le souvenir qu'on en ait parlé en toutes commissions. Avez-vous des informations à me communiquer ?

M CORNILLE : cela est repris dans le budget solidarité qui est de 48 000 euros : 47 000 pour l'Orée et 1000 pour le FNASS

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

DELIBERATION NR 35 : FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE PASTEUR ET A L'ECOLE DES GLYCINES

Malgré les manifestations d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves en 2014, le Directeur Académique de l'Education Nationale (DASEN) a annoncé la suppression du Réseau d'Education Prioritaire (REP) dont faisait partie le collège de COMINES et par rattachement les écoles primaire et maternelle de WERVICQ SUD.

Malgré la promesse faite à l'époque du DASEN d'une **sortie en douceur** du REP pour nos établissements scolaires, il s'avère qu'il n'en est rien : le directeur académique a fait connaître par courrier du 29 février 2016 la fermeture de deux classes, une à Pasteur, l'autre aux Glycines.

Comme vous l'indique le tableau ci-après, l'appartenance ou non à un REP détermine les seuils d'ouverture ou de fermeture de classes dans les écoles communales.

	REP		Hors REP	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	fermeture
Maternelle	> 27	< 25	> 32	< 28
Primaire	> 25	< 23	> 27	< 25

« Les mesures de la carte scolaire du 1^{er} degré consistent à ouvrir ou à fermer des écoles et/ou des classes. Il s'agit **d'une compétence partagée entre l'Etat et les Communes** qui font partie du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDE) ».

Malgré cette précision des textes, la commune est mise devant le fait accompli. Bien qu'une rencontre en date du 26/02/2016 avec l'Inspecteur de l'Education Nationale ait donné lieu à la production d'arguments et de chiffres pour marquer notre opposition à ces fermetures :

- Eléments statistiques et problèmes rencontrés sur le terrain : progression de la population, effectifs scolaires, enfants en difficulté, suivis orthophonistes, psychologues, dossier MDPH, programmes personnalisés de réussite éducation (PPRE), plan d'accompagnement personnalisé (PAP)...

- Travaux entrepris dans les écoles
- Matériel informatique.

A ce jour, les maires d'Euralys ont demandé un rendez-vous au Directeur Académique de l'Education Nationale.

Il vous est proposé de manifester par la présente délibération notre opposition à la décision unilatérale prise en dehors de toute concertation de la fermeture des classes reprises en objet.

MME HAUTEFEUILLE : cette délibération est prise pour marquer notre opposition au DASEN quant aux fermetures de classes. Aujourd'hui, nous sommes hors REP, donc l'effectif de Pasteur et des Glycines reste stable. Nous avons 153 élèves à Pasteur pour 7 classes. Une moyenne de 22 enfants par classe. Pour les Glycines, on a un effectif stable de 114 élèves pour 5 classes soit une moyenne de 23 enfants par classe. L'effectif prévu pour la rentrée 2016 doit rester sensiblement le même.

M RUMAS : nous regrettons que cette délibération arrive sur le tard. C'est certainement suite à la communication que nous avons fait parvenir par mail pour le bulletin municipal. Je vous donne lecture de l'article.

Des fermetures de classes sont annoncées pour la prochaine rentrée scolaire 2016-2017 aux écoles Glycines et Pasteur, pourtant pas de mobilisation du Maire, comme à Bousbecque aux côtés des parents d'élèves lors d'une manifestation. L'École, l'Éducation scolaire des enfants ne doit certainement pas être dans les priorités.

D'ailleurs, la majorité n'a pas cru utile et nécessaire de réunir la commission école (avant le Conseil municipal de mars) pour faire le point de la situation et les conséquences d'une telle décision arbitraire de l'inspection académique pour les enfants, les enseignants, les parents...

Les fermetures de classes ne sont pas une fatalité. Faut-il encore que les Élus veillent bien se battre aux côtés des parents, des Wervicquois. Nous ne pouvons que constater que ce n'est pas le cas à Wervicq-sud. Trois fermetures en 8 ans c'est trop !

Groupe Présents pour l'Avenir

M LE MAIRE : c'est dommage que je ne l'aie pas su avant, car j'aurai répondu par anticipation. Je préfère la politique que j'exerce à WERVICQ SUD plutôt que des autres politiques que vous pourriez citer en exemple et qui n'engagent que vous. Trois fermetures en 8 ans, c'est de la plaisanterie, car, il y a deux ans nous avons eu une ouverture à Pasteur. Il faudrait mettre à jour votre calendrier. De plus, je vais vous dire, vous souhaitez la réunion d'une commission écoles, les deux membres de cette commission sont vos deux collègues, absentes ce soir et absentes également lors des deux précédentes commissions écoles. Bravo pour l'efficacité de votre groupe. Restons modestes et sachez que lorsque vous envoyez un article à David LEDEZ, je suis au dessus de cela très nettement car je n'attends pas ce que vous allez dire.

Vivre Wervicq : 23 voix pour
Présents pour l'Avenir : 3 voix pour

Le Maire,
Conseiller Métropolitain
JEAN GABRIEL JACOB